

Dans le troisième des dix commandements qu'il introduit (Exode 20, 7) le vocable **LO TISSA** (éth chem h' léchav) autrefois traduit restrictivement par " Tu ne jureras pas", a un sens beaucoup plus extensif.

Il y a lieu de distinguer son emploi selon qu'il est utilisé concernant Dieu ou dans d'autres situations.

A – LES EMPLOIS DE **LO TISSA** DANS LE ROULEAU CONCERNANT DIEU

I – Il est utilisé dans le Décalogue (Exode 20, 7) + (Deutéronome 5, 10):

Lo tissa ét chem Adonāi lé chav

" Tu **n'instrumentaliseras pas** (**Lo tissa**) le Nom de Dieu pour (faire croire à) du faux

Mais tout autant : " **ne te prévaux pas de** " ou " **ne déforme pas**" ou " **ne désinforme pas sur** " ou " **n'échafaude pas** " ou " **ne discrédite pas**" ou " **n'évoque pas** " ou " **ne brode pas** " ou " **n'affabule pas** "(sur le concept, le message divin pris comme alibi pour faire admettre des idées fausses et contraires) Sur le sens de Chav et du faux lien: <http://ajlt.com/etudes-reflexions/etudes.htm>

II – C'est le seul item du décalogue considéré comme **impardonnable** s'il est violé

Car il y est ajouté que Dieu ne "blanchira" jamais (**Lo yinaké**) ceux qui se livreront à un travestissement des valeurs en dogme divin (Chem) énoncées dans le Rouleau. Une étude consciencieuse de la Torah démontre que cela cible l'interdit de modifier les **valeurs structurelles** du Rouleau. (en rien les règles conjoncturelles) . Pour faire la différence entre les lois structurelles et celles conjoncturelles: Lien <http://www.ajlt.com/articles/08.01.30.pdf>

NB: Malachie, dernier des prophètes s'élèvera contre ses prédécesseurs (et non des moindres) qui avaient oublié cette règle élémentaire **de respect de la vérité dans la transmission** du message universel attribué à Moïse. Car bien des pseudo- "prophètes" (sic) antérieurs (comme d'ailleurs tant de talmudistes par la suite) bafoueront cette vérité pour paganiser l'enseignement du Sinaï et alléguer en faux que des balivernes 100% païennes avaient été reçues (= kabbala)

Malachie Ch 1 :14 : « Malheur à l'hypocrite » dit-il, et dans le même sens : **Ch 2 : 9** « ..Vous travestissez mes voies en vous détournant la face de la Torah » (**einekh'ém chomerim et derakh'ai véno'ss'im panim batora**) **Ch 3 vers 8** : « L'homme peut-il frauder (Dieu) et cependant vous me fraudez - vous prétendez « En quoi Lui avons-nous été fourbe » ? **Ch 3 vers 22** : « Souvenez vous de la **LOI DE MOISE**, Mon serviteur, à qui J'ai signifié, sur le Horeb des statuts et des ordonnances pour tout Israël » (voir aussi <http://ajlt.com/etudes-reflexions/17.00.25.pdf>)

C'est pourquoi, selon les Tables, **la plus grave des fautes**, considérée comme **strictement impardonnable** (même à Kippour), est celle commise par qui prêche ou construit, même de bonne foi, un écrit fallacieux (un hagiographe, un livre de "prophètes" (exemple Obadia), ou tout commentaire affabulateur) en alléguant faire parler Dieu et en osant se mettre à sa place pour annoncer une contrevérité du message à transmettre, ou en se réfugiant derrière son Nom (parjure), ou qui introduit dans la croyance des personnages surpuissants fictifs inexistants et prohibés dans le Rouleau comme contraires à l'unicité **absolue** divine (Dieu exclusivement seul nous dirige et ce qui exclue qu'il puisse s'aider d'aucune puissance autre quelconque détentrice d'un quelconque pouvoir surnaturel en polythéisme déguisé **Adonai badad Yan'kh'énou vé eyin imo él nékh'er** Deutéronome 32 :12) ou qui prétend en faux et surajout que Dieu nous aurait prétendument "ordonné" ce qu'il ne nous a jamais "ordonné nulle part etc....,

B – LES EMPLOIS AUTRES DE CE VERBE **LO TISSA** DANS LE ROULEAU

I – Basiquement, **tissa** désigne "tu portes"

Ainsi:

Dans (Deutéronome 4, 19):

" De peur que tu **ne portes** (**Pén tissa**) tes yeux vers le ciel..."

Dans (Deutéronome 12, 26):

" (ces choses saintes) tu **les porteras** (**tissa**) au lieu désigné etc..."

II – Mais il est très souvent utilisé dans le cadre de fautes commises ou désigne leur pardon

Ainsi :

Dans (Genèse 18, 24) Abraham , s'adressant à Dieu concernant les sodoméens:

" Ne **pardonnas-tu** à cette contrée ? " (**Lo tissa** la makom ?)

Dans (Exode 32, 32) Moïse , s'adressant à Dieu concernant les fautes du veau d'or

" Ah ! Si tu voulais **pardonner** à leur faute ? " (im **tissa** kh'atam)

Dans (Lévitique 7, 18) concernant toute personne qui mangerait d'un sacrifice au 3ème jour

" Elle **supportera** son péché " (avona **tissa**)

Dans (Lévitique 19, 17) :

" Reprends ton prochain et ne **prends pas de péché** (**lo tissa alav hét**) à cause de lui "

Idem dans (Nombres 5, 31) concernant l'épouse, objet de jalousie éventuellement fondée

" Elle **supportera** son péché " (avona **tissa**)

III – Il est tout autant utilisé pour désigner une "comptabilité, une prise en compte"

Ainsi :

Dans (Exode 30, 12) concernant le dénombrement des enfants **Ki tissa** forme le titre de la paracha

" quand tu **feras le compte** les enfants d'Israël " (**Ki tissa**)

Dans (Lévitique 19, 15) et sur l'obligation du juge:

" **Ne tiens pas compte** (**Lo tissa**) de la pauvreté ni ne favorise le puissant

Dans (Nombres 1, 49) et sur le décompte séparé des lévites:

" **Tu ne les décompteras pas** (**Lo tissa**) avec les autres enfants d'Israël.